THE KEYS

REAL ESTATE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE GENERAL TOMBEUR A 1040 ETTERBEEK

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Copropriétaires de l'immeuble « Général Tombeur 90 » à 1040 Etterbeek s'est tenue le 26 Avril 2023 à 18h chez Madame Van de Walle - Rue Général Tombeur, 90 à 1040 Etterbeek.

Le Syndic The Keys Management est représenté par Madame Audrey Nicolaï.

1. Notation des présences et vérification du double quorum ;

Sont présents ou représentés : + carte procuration

234
246
254
266

[redacted]

L'Assemblée réunit 754 / 1000 des quotités et 3 propriétaires sur 4. Elle est donc valablement constituée pour délibérer sur les autres points figurants à l'ordre du jour.

2. Désignation du président de séance.

Mme Peters est désignée présidente de séance.

Abstention : unanimité des présents et représentés
Contre :

3. Désignation du secrétaire de séance.

~~Le syndic est désigné secrétaire de séance.~~

~~Abstention~~ :
~~Contre~~ :

Monsieur Sanden Abrete.
elu à l'unanimité des présents et représentés.

4. Décharge à donner au syndic : The Keys Management.

L'Assemblée Générale décharge le syndic.
l'Assemblée Générale attend la clôture de l'exercice comptable au 31/12/2
Abstention :
Contre :
pour approuver les comptes et donner décharge.
ce point est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

5. Accord pour la rupture du contrat de « The Keys Management ».

L'Assemblée Générale donne son accord pour rompre le contrat avec « The Keys Management » à la suite de l'augmentation de ses honoraires. et cela sans préavis ni indemnités de rupture
Abstention :
Contre : ce point est approuvé à l'unanimité des présents et représentés
~~Personne~~ BRANS Philippe

6. Accord pour l'élection de « ~~Bransimmo~~ » (BCE : 0861.223.507) comme nouveau syndic.
Prise de fonction le 1/05/2023 à 11h00 - Durée 1 an -
L'Assemblée Générale désigne « ~~Bransimmo~~ » comme nouveau syndic.
BRANS Ph

Abstention :
Contre : Ce point est acquis à l'unanimité des présents et représentés

7. Désignation du propriétaire qui sera chargé de signer le nouveau contrat de syndic qui prendra effet le 1er mai 2023.

Madame Van de Walle est chargée de signer le nouveau contrat de syndic.

Abstention :
Contre : Ce point est acquis à l'unanimité des présents et représentés

Tous les points figurants à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Les Copropriétaires

[redacted]

Le Syndic

THE KEYS MANAGEMENT

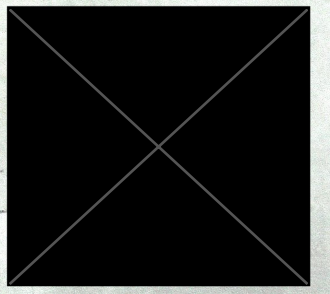
info@thekeys.be
tel +32 2 852 71 56
fax +32 2 852 71 57
tva BE 0537.802.939
IPI 506.616 - 511.266
Chaussée de la Hulpe, 166
1170 Watermael-Boitsfort

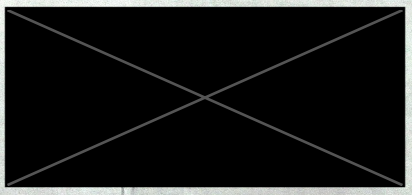
Fait à Wavre le jeudi 20 avril 2023

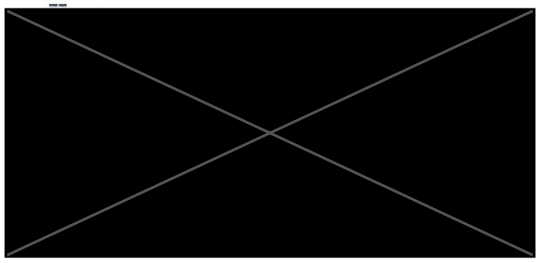
Bonjour Luc

Étant en incapacité de travail sur certificat médical. Je te donne procuration sur l'AG de ce jeudi 20 avril.

Merci d'avance
Bien à toi







Patrick Nedergedaelt
Avocat

Avenue Coghen 244 bte 19
B - 1180 Bruxelles
Email : patrick.nedergedaelt@skynet.be

Bruxelles, le 17 avril 2023

The Keys Management
Chaussée de La Hulpe 166

1170 WATERMAEL-BOITSFORT
A l'attention de Madame Audrey Nicolaï

Madame,

Concerne : affaire administration des biens de Monsieur Ludovic Volter
V. Réf. : Copropriété Rue Général Tombeur 90 à 1040 Etterbeek

En m qualité d'administrateur des biens de Monsieur Ludovic Volter, je fais suite à votre courriel du 11 avril 2023 relatif à la prochaine assemblée générale extraodrinaire qui mandatera Bransimmo en tant que nouveau syndic.

Ne pouvant participer à cette AGE, je vous invite à trouver ci-jointe la procuration permettant à l'un des copropriétaires qui sera présent de voter à ma place.

Je vous en souhaite bonne réception.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

A. Perignon
Loco P. Nedergedaelt

THE KEYS

REAL ESTATE

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE
LA RESIDENCE Général Tombeur

MANDAT

Le soussigné, Pour Dr. Ludovic Volker

copropriétaire de l'immeuble Général Tombeur

situé rue Général Tombeur 90 à 1040 Etterbeek

pour quotités

donne, par le présente, tous pouvoirs de décision à :

M

demeurant à

ou à son défaut, à

À l'effet de :

- Assister à l'Assemble Générale de l'Association des Copropriétaires de l'immeuble ci-dessus indiqué, convoquée pour le __/__/____ ;
- Me représenter et exercer tous les droits que j'aurais pu y exercer ;
- Prendre part en mon nom, à toutes délibérations, discussions, et aux votes ;
- Signer tout document d'administration qui serait nécessaire ;
- Substituer et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à la dite Assemblée Générale et, au cas où elle serait reportée avec le même ordre du jour, à l'Assemblée ultérieure.

Bon pour pouvoir

P. (*) VAN DER GEDAELT
AVOCAT
AVENUE COGHEN 244/19
1180 BRUXELLES

Le 17/04/2023

(*) Dater, signer et mettre de sa main la mention "BON POUR POUVOIR"